

L'Echo

Hordinois



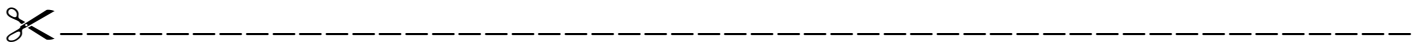
Colis de Noël des Aînés

Sur l'écho de septembre, nous évoquions l'annulation du repas des aînés du mois d'octobre.

Comme promis, la Commission des fêtes a étudié la possibilité de palier à ce rendez-vous annuel manqué...

Nous proposons d'offrir **EXCEPTIONNELLEMENT** cette année, un panier repas aux personnes de 60 ans et plus.

Etant donné le grand nombre d'ayants droit, il ne sera pas possible pour M. le Maire et son Conseil Municipal, de livrer chaque personne, c'est pourquoi vous trouverez ci-dessous le déroulé de notre organisation :



J'ai 70 ANS et plus :

Deux possibilités s'offrent à vous :



IMPORTANT
Coupon à remplir
OBLIGATOIREMENT

COUPON RÉPONSE à rendre pour le 26/10/2020

1) M. le Maire et son Conseil Municipal se feront un plaisir de vous livrer à domicile, le panier repas le **samedi 19 décembre 2020 à partir de 9H**

Je choisis cette formule

2) Je me déplacerai le **vendredi 18 décembre 2020** entre **14h et 17h30** à la **salle Nelson Mandela**

Je choisis cette formule

Monsieur : Date de naissance :/...../.....

Veuf de Mme Date de naissance :/...../.....

Ou

Madame : Date de naissance :/...../.....

Veuve de M. : Date de naissance :/...../.....

Ou

M. et Mme : Date de naissance M. :/...../.....

Date de naissance Mme :/...../.....

Adresse :

.....

59111 HORDAIN Tél :

J'ai 60 ans minimum (personnes nées en 1960) (ou mon conjoint(e) décédé(e) aurait eu 60 ans en 2020

La remise du panier repas se fera uniquement le samedi 05 décembre 2020 de 9H30 à 12H30 et de 14H30 à 16H30 salle Nelson Mandela

COUPON RÉPONSE à rendre pour le 26/10/2020

Monsieur : Date de naissance :/...../.....

Veuf de Mme Date de naissance :/...../.....

Ou

Madame : Date de naissance :/...../.....

Veuve de M. : Date de naissance :/...../.....

Ou

M. et Mme : Date de naissance M. :/...../.....

Date de naissance Mme :/...../.....

Adresse :

59111 HORDAIN Tél :



Le recensement militaire

Tous les Français (filles et garçons) doivent se faire recenser dès 16 ans. Ils sont invités à se présenter personnellement à la Mairie du domicile à partir de leur 16ème anniversaire 1 jour (et avant 16 ans et 3 mois) afin de se faire recenser.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- le livret de famille des parents.

Pourquoi est-il obligatoire de se faire recenser ?

L'attestation de recensement est obligatoire pour

- se présenter aux examens (CAP, BEP, Bac, etc...), passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)

• **Bienvenue à**

. BOUVRY Lorédana,
née le 14 septembre 2020 à Denain



• **Nos condoléances aux familles et amis de**

. LESPAGNOL veuve LARIVIERE Sonia,
décédée le 16 septembre 2020 à Valenciennes
. MACAREZ Mario
décédé le 21 septembre 2020 à Valenciennes



Horaires d'ouverture du Centre Administratif

Lundi	8h-12h	13h30-17h30
Mardi	-	13h30-17h30
Mercredi	8h-12h	-
Jeudi	-	13h30-17h30
Vendredi	8h-12h	-

Accueil ☎ 03.27.21.72.72
mairie.hordain@orange.fr

Echo Hordinois Mensuel d'informations
Publication Mairie d'Hordain
Conception maquette / réalisation Laëtitia Marchand
Imprimerie Mairie / Service Communication